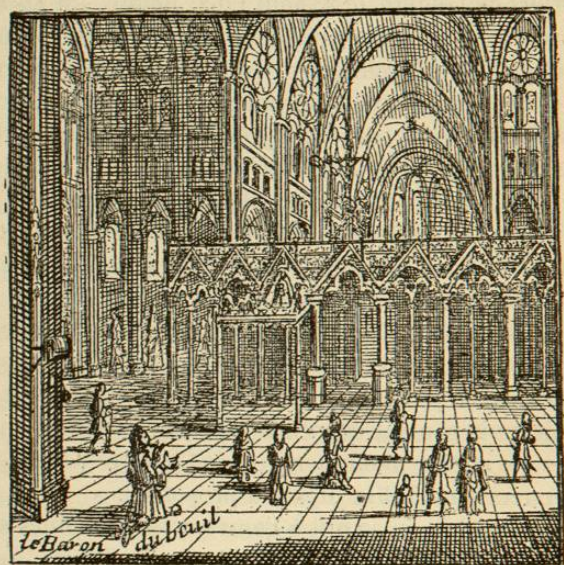


Les débris du jubé, conformément à la règle canonique relative aux décombres des édifices sacrés, furent conservés en terre sainte ; ils servirent de gravois pour combler les excavations amenées par la démolition du monument et par les modifications exécutées aux deux portes latérales du chœur.



JUBÉ DE SAINT LOUIS (1)

détruit en 1763.

C'est là qu'on les a retrouvés en 1849, comme on avait lieu de l'espérer d'après le souvenir des vieillards. On assure, disait M. Benoît en 1848, que la plupart des grandes pierres blanches

(1) C'est à la libéralité de M. Alf. Besnard que la *Monographie* doit cette gravure. En souvenir de son admiration pour la Cathédrale de Chartres près de laquelle il a passé les premières années de sa vie, il a fait exécuter un *fac-simile* sur cuivre de ce sujet extrait de la gravure de Larmessin d'après un exemplaire que possède la Bibliothèque nationale de Paris. Cette curieuse gravure se trouve également au Musée de la ville de Chartres.

aujourd'hui disposées devant le chœur ne sont autre chose que le revers des bas-reliefs du Jubé transformées en dalles. Ainsi fut anéanti ce magnifique livre de pierre dans lequel les fidèles avaient lu si longtemps en splendides caractères la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Ah ! sans doute qu'à chaque coup de marteau les cendres des pieux et habiles imagiers du XIII<sup>e</sup> siècle tressaillirent de douleur et de dépit. Comme souvenir de ce Jubé, il ne nous reste plus que ces fragments religieusement recueillis dans la chapelle Saint-Martin à la crypte et deux gravures assez rares du XVII<sup>e</sup> siècle, l'une signée de Rigault et l'autre d'un format plus considérable dessinée et gravée par Larmessin en 1697 ; elle est intitulée *le Triomphe de la sainte Vierge dans l'église de Chartres*, dédié à Messieurs du Chapitre de Chartres ; encore le Jubé n'y figure-t-il que comme accessoire.

Toutefois les Chartrains ne furent point privés d'aller offrir leurs hommages à la *Vierge-Noire* ; le petit édicule qui la supportait était attenant au Jubé, il fut détruit avec le reste, mais le Chapitre après avoir réglé le cérémonial du culte (1), ordonne : « que l'image de la Vierge qui est au Jubé sera placée au » premier pilier à *parte decani*, de costé de la nef. » C'était précisément au-dessous de l'endroit où était fixé le *Tour de Ville*, dont nous avons parlé page 198. Là, cette image vénérée fut placée sur un pilier, provenant, dit-on, des débris du Jubé et ainsi se continua l'usage, chez les Chartrains, de baiser le pilier de Notre-Dame ; c'était comme le complément obligé de leurs autres dévotions.

Guillois, qui était encore l'architecte de la Cathédrale, fut chargé de modifier et de compléter le projet que MM. Étienne et Slotz avaient proposé. Ses modifications furent légères. Pour remplacer le Jubé, il indiqua une grille en fer et deux statues en marbre blanc, dont l'une représenterait la sainte Vierge, et l'autre saint Jean-Baptiste. Quant à l'autel, il dit : « Sur le gradin de l'autel on élèvera en marbre blanc, en

(1) L'office dut se faire dans la partie que nous appelons aujourd'hui le *chœur de paroisse*. C'est à cette occasion que plusieurs vitraux furent maltraités en 1778 pour obtenir un plus grand jour.

» grandes figures, le mystère de l'Annonciation au centre  
 » de l'autel; l'autel sera accompagné de deux pieds d'estaux,  
 » surmonté d'une croupe de deux petites figures portant les  
 » attributs de la sainte Vierge (1). »

Le projet de Guillois, après de longues tergiversations, fut définitivement abandonné en 1766 : le Chapitre ne le jugea point digne de son incomparable cathédrale. Il crut qu'il trouverait dans la capitale un architecte capable de lui dresser un plan qui pût le satisfaire. A cet effet il s'adressa à Louis-Victoire Louis, premier architecte du roi de Pologne à Paris, et l'un des architectes distingués de ce temps-là (2). Louis accepta, se mit à l'œuvre et ses plans furent adoptés dans la séance capitulaire du 26 novembre 1766. Deux mois après, il s'engagea, par un traité qui existe encore aux Archives départementales, à remettre, à première réquisition, les différents plans qu'il avait faits jusqu'à ce jour, à fournir aux sculpteurs, doreurs, fondeurs, marbriers, serruriers, appareilleurs, maçons, tailleurs et autres artistes, les épures, profils et modèles nécessaires à ces ouvriers, moyennant 11,000 livres (3). Le traité fut passé au palais des Tuileries qu'habitait Mgr de Fleury comme premier aumônier de la reine.

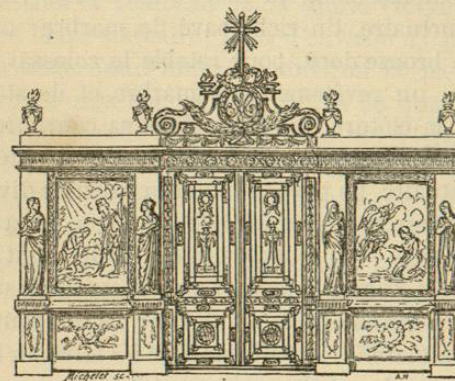
Nous n'avons pas à dire que les plans du célèbre architecte étaient en désaccord complet avec le monument; cela saute aux yeux. Mais ils reflétaient le mauvais goût de l'époque; ils étaient à la mode, et, partant, ils furent généralement admirés. On ne savait plus alors qu'une noble simplicité est le cachet des grandes œuvres; on voulait du riche et du coûteux, sans penser que la richesse n'est pas toujours la beauté.

(1) *Inventaire-sommaire des Archives départementales d'Eure-et-Loir*, page 54.

(2) Louis est l'architecte des maisons et des galeries du Palais-Royal; c'est à lui aussi qu'on doit le Théâtre-Français dont il construisit en fer les voûtes, les planchers et le comble. On voit que l'emploi du fer dans les grandes constructions n'est pas aussi récent qu'on le suppose généralement.

(3) *Archives départementales d'Eure-et-Loir*, série G. 405. — Cf. *Revue de l'architecture*, année 1849, col. 20.

Pour remplacer le jubé, Louis imagina deux massifs sculptés en pierre de Tonnerre et reliés par une grille en fer forgé. Les sculptures des massifs furent faites par Pierre Berruer, membre de l'Académie royale de sculpture de Paris. Par son traité du 17 janvier 1767, il s'engagea « à faire à l'entrée » extérieure du chœur, quatre Vertus, de demi-ronde bosse, » d'environ sept pieds et demi de haut, sçavoir : la *Charité* » accompagnée d'un pélican s'ouvrant le ventre pour nourrir » ses petits de son sang; la *Foi* tenant un cœur enflammé et » un calice; la *Tempérance* tenant un mors ou frein de cheval, » et l'*Espérance* tenant une ancre; plus, entre les deux figures » représentant la Tempérance et la Foi, un bas-relief d'en- » viron sept pieds et demi de haut sur environ six pieds, repré- » sentant l'Annonciation de la sainte Vierge et composé de » deux figures et de leurs accessoires; aussi de faire de chaque » côté, au-dessus des angles desdits massifs, deux torchères



ENTRÉE DU CHŒUR (1767).  
 (Largeur : 14 mètres).

» d'environ trois pieds et demi de haut sur environ dix-huit » pouces en carré; et sur lesdits massifs de l'entrée extérieure » du chœur tous les ornements et feuilles du ressort de la » sculpture (1). » — Le tout devait être fait en pierre de Ton-

(1) *Arch. dép. d'Eure-et-Loir*, G. 405. — Cf. *Revue de l'architecture*, année 1849, col. 23. Ce programme fut un peu modifié : au lieu de la

nerre et terminé à Pâques de l'année 1769, pour le prix de 12,000 livres. Ces deux massifs n'existent plus.

La grille en fer forgé et bronze doré fut l'œuvre de trois artistes parisiens : Joseph Pérez, habile serrurier, forgea la grille pour le prix de 12,000 livres ; Louis Prieur, sculpteur-ciseleur à Paris, fit les ornements et listels en bronze, moyennant 11,000 livres ; et les dorures des ornements se firent par Antoine-Nicolas Martin, peintre-doreur du roi à Paris, moyennant 2,400 livres : leurs marchés sont du 3 mars 1767. Deux ans plus tard le Chapitre fit placer devant l'entrée principale du chœur, une seconde grille qui devait servir de défense ; elle avait été faite par un serrurier de Chartres, Nicolas Retou, dit *La France*, moyennant 14 sols 6 deniers la livre de fer (1). Ces deux grilles ont disparu ou plutôt la plus importante, celle du milieu, sert aujourd'hui à orner l'entrée principale de l'Hôtel-Dieu.

Après le remplacement du merveilleux jubé, vint la *décoration* du sanctuaire. Un riche pavé de marbre, un autel de marbre et de bronze doré, pour retable le colossal groupe de l'Assomption, un revêtement de marbre et de stuc sur les piliers et sur la clôture du chœur dans sa courbure absidale, voilà ce que l'architecte classique trouva de plus élégant pour orner le sanctuaire. Le pavé et l'autel en marbres divers sont de Nicolas Maulevaux, marbrier-sculpteur à Paris, qui a reçu pour cela 18,000 livres. — Les bronzes de l'autel sont sortis des ateliers de Louis Prieur, le même à qui étaient dus les ornements en bronze de la grande grille du chœur ; ils ont coûté 7,800 livres. Dans son marché, Prieur s'engage à « faire sur le tombeau » de la Vierge qui sert de maître-autel, tous les ornements

*Tempérance*, Berruer représenta l'*Humilité* qui foulait aux pieds la couronne royale et tenait en main la boule du monde.

(2) *Arch. dép. d'Eure-et-Loir*, G. 406. — On trouve dans la même liasse un marché avec Dominique-Nicolas Arsaudaux, layetier à Paris, pour l'emballage et le transport de la grande grille du chœur, moyennant 620 livres ; — et un marché avec Louis Séverin, layetier à Paris, pour l'emballage et le transport des marbres destinés au pavage du sanctuaire, moyennant 112 livres.

» de bronze qui seront placés sur ledit tombeau, sçavoir : au milieu dudit tombeau, le médaillon de Jehovah (1) environné de rayons et renfermé dans une riche couronne de fleurs attachée aux deux branches grandes et bien fournies qui se partagent, de droite et de gauche, en lis et roses ; plus deux consoles vers les extrémités dudit tombeau, richement ornées de cannelures, fleurons et autres ornements ; plus le carderon qui encadre la table dudit tombeau, orné d'un très beau ruban couvert de rosettes ; plus la croix de l'autel, les chandeliers, les lampadaires et le tabernacle, et divers ornements de bronze ; le tout moyennant 22,000 livres. »

Le groupe de l'Assomption fut sculpté par l'un des plus habiles sculpteurs de l'époque, Charles-Antoine Bridan (2) : il a été terminé en 1773, après six ans de travail et il a coûté près de 150,000 livres. Dans son marché daté du 17 janvier 1767, Bridan s'engage « à faire au-dessus du maître-autel, qui sera le tombeau de la sainte Vierge, un groupe en marbre blanc statuaire, haut d'environ 17 pieds pris de dessus la table dudit autel sur environ 12 pieds de large, lequel groupe sera composé au moins de quatre figures de 8 pieds de proportion, sçavoir : la sainte Vierge s'enlevant au ciel soutenue sur des nues, et de trois anges qui semblent l'enlever ou la soutenir ; plusieurs têtes de chérubins seront répandues çà et là afin de rendre de la manière la plus naturelle, la plus expressive et la plus auguste, l'Assomption de la sainte Vierge qui semble s'élever au ciel par

(1) Le chiffre de Jehovah a été remplacé par le chiffre de Marie.

(2) Bridan est né à Rivières en Bourgogne, l'an 1730 ; il étudia à Paris la sculpture avec succès, et obtint le grand prix à l'âge de 23 ans. Il passa ensuite trois ans à Rome. De retour à Paris, il présenta, en 1764, à l'Académie royale de sculpture, son groupe du martyr de saint Barthélemi, qui le fit agréger à cette société. En 1772, il y fut admis comme académicien. Il mourut à Paris le 28 avril 1805. Quoique artiste distingué, Bridan était illettré et ne savait point orthographier sa propre langue. Son plus bel ouvrage est le groupe de l'Assomption ; parmi ses autres travaux on distingue les statues de Bayard et de Vauban dans la galerie des Tuileries ; un Vulcain au jardin du Luxembourg, et le buste de Cochin, dernière œuvre de son ciseau.

» quelque vertu qui lui soit propre, en même temps que par  
 » le ministère des anges que Dieu lui a envoyé. » En décrivant  
 plus loin le groupe de l'Assomption, nous en donnerons  
 l'histoire détaillée.

Le revêtement de la courbure absidale fut confié à Jean-Baptiste-François Hermand, sculpteur-stucateur à Paris. Cet artiste, par son marché du 16 décembre 1770, s'obligea « à  
 » faire enlever la croûte de maçonnerie enveloppant les huit  
 » piliers du sanctuaire, de les mettre en état, depuis la base  
 » d'iceux jusqu'aux balustrades hautes, de recevoir dans la  
 » partie inférieure un revêtement en marbre naturel et au-  
 » dessus de ce marbre un revêtement en stuc. » Ledit Hermand  
 se fait fort de n'altérer en rien la solidité de l'église, des  
 arcades et des piliers. « Les cinq colonnes des piliers d'entrée  
 » de chaque côté du sanctuaire et les trois colonnes de chacun  
 » des six autres piliers, seront depuis lesdites bases, en bois  
 » doré jusqu'au commencement du haut desdites colonnes,  
 » en stuc marbre jaune de Siègne; le bandeau et le couronne-  
 » ment des piliers et de tout le haut du pourtour du sanctuaire  
 » qui joint les balustrades, seront en stuc blanc veiné; de  
 » même que les pilastres et les entre-colonnements sur les-  
 » quels seront les rideaux, les arrière-corps, ogives, corniches,  
 » astragales. Les rideaux seront en stuc bleu imitant le marbre  
 » de porphyre; au bas de ces rideaux seront de belles franges  
 » en plomb doré; les chapiteaux des pilastres, les lits au-des-  
 » sus des arcades, les guirlandes placées entre l'architrave  
 » et la corniche des entre-colonnements seront en bois doré.  
 » Dans l'arcade du rond-point, le chambranle de la porte du  
 » trésor et son couronnement seront en stuc vert antique (1). »

(1) *Archives départementales*, série G. 405 et 406. — Dans la liasse 408, on trouve les quittances des sommes payées pour les travaux de décoration du sanctuaire et de l'entrée principale du chœur à Louis, Bridan, Berruer, Prieur, Maulevaux, Pérez, Retou, Martin et Hermand. — Dans les liasses 409 et 410, se lisent les quittances des sommes payées pour le même objet aux carriers de Berchères-l'Évêque, à Ferry, serrurier à Paris, au vitrier Rousselle, au layetier Arsaudaux, à Louis Séverin, au tapissier Laya de Chartres, à l'appareilleur Morin, au cordier Laugerot, au maçon Duchesne, au charpentier Layé, au chaufournier Lambert

Ces divers travaux de Hermand furent terminés en juin 1773 et coûtèrent 42,000 livres. C'est un prix exorbitant.

Avant la fin de ces derniers travaux, en 1771, le Chapitre fit badigeonner sa cathédrale par les milanais Borani; de sorte que, depuis lors, murs, piliers, colonnes, chapiteaux, formerets, arcs-doubleaux, nervures, voûtes, tout est couvert d'une épaisse couche de badigeon beurre-frais. Cette déplorable opération qui entraînait dans le plan de Louis, a coûté 3,000 livres (1).

On voit par ces détails combien les plans de l'architecte Louis étaient plus somptueux que les précédents : ceux-ci ne montaient qu'à 65,000 livres, tandis que ceux-là ont coûté 300,813 livres 18 sols 10 deniers; c'est le chiffre fourni par le compte-rendu des trois chanoines commis à l'œuvre de la décoration, MM. d'Hozier, Billette et d'Archambault. On demandera peut-être où le Chapitre a pu trouver les fonds nécessaires pour une si énorme dépense; le même compte-rendu nous le dira en détaillant les recettes suivantes :

Argent pris au revestiaire de l'église.	35,683 l. 15 s.
Dons faits par l'évêque, les chanoines et autres personnes . . . . .	32,000 l.
Vente d'ornements et argenterie hors d'usage. . . . .	15,630 l. 10 s.
Vente de bois de réserve. . . . .	178,285 l. 19 s. 10.
Vente de rentes . . . . .	38,200 l.
Ce qui fait un total de. . . . .	<u>299,800 l. 4 s. 10 d. (2).</u>

au tourneur Beuzelin, à l'orfèvre Blonnié, au serrurier Louis, aux menuisiers Malmouche et Lemarié, aux tuiliers Ramier et Leroy, et au marchand de fer Bouju. Enfin, dans la liasse 411, on voit les quittances de divers ouvriers et manœuvres employés dans les travaux du même sanctuaire.

(1) Le même Borani badigeonna plus tard Tours et Marmoutier.

(2) *Archives départementales*, série G. 412. Le compte-rendu des trois chanoines forme un cahier in-folio de 20 feuillets. — Une dame généreuse, Françoise Jourdan, venait de donner 100,000 livres au Chapitre de Notre-Dame de Chartres. En même temps elle avait fait don de

Les ressources du Chapitre furent épuisées par des travaux si coûteux ; il fallut attendre une autre époque pour achever la *décoration* du chœur, qu'on voulait aussi moderniser à grands frais. — Les chanoines jugèrent, en 1786, qu'ils étaient en mesure de reprendre la « décoration du chœur d'après les » plans du sieur Louis ; on devra recouvrir les piliers, des » cendre les boudins qui portent à faux, établir des pilastres » dans les arcades, remplir celles-cy à la hauteur qui règne » dans le sanctuaire ; au lieu de stuc-marbre mué de diffé- » rentes couleurs et de dorures, on emploiera un demi-stuc » qui aura plus de solidité, et au lieu de draperies, on subs- » tituera des bas-reliefs (1). » Ce sont les termes de la délibération capitulaire.

En conséquence, le Chapitre passa des marchés avec différents artistes, avec le sculpteur Bridan, avec le stucateur Gontheinze, avec le menuisier Marchand, avec le sculpteur Salez, avec l'appareilleur Laurent Morin, de Chartres.

Avec Bridan, le sculpteur du groupe de l'Assomption, on convint qu'il confectionnerait huit bas-reliefs en marbre, « dont » six dans les entrecolonnements du chœur et les deux autres » adossés aux deux murs de l'entrée du chœur, lesquels bas- » reliefs représenteront, du côté de M. le doyen, la Visitation » de la sainte Vierge, la Nativité de Notre-Seigneur, la Présen- » tation de Notre-Seigneur au Temple, le vœu de Louis XIII ; » du côté de M. le chantre, le Mariage de la sainte Vierge, » l'Adoration des Mages, la Compassion de la sainte Vierge, le » Concile d'Ephèse. Ces bas-reliefs seront terminés pour le » mois de septembre 1788 et seront payés 70,000 livres (2). »

150,000 livres à l'Hôtel-Dieu, de 150,000 livres aux deux Séminaires, de 150,000 livres au Collège de la ville, et de 50,000 livres aux Ursulines. C'était un total de 600,000 livres. Ces pieuses libéralités n'étaient pas sans exemple alors.

(1) *Inventaire-sommaire des archives d'Eure-et-Loir*, page 56.

(2) *Archives départementales d'Eure-et-Loir*, série G. 413 ; dans cette liasse on trouve dix-sept lettres de Bridan ; elles sont remplies d'in- corrections ; en voici un exemple : « Il n'y a pas de marbre, dit-il, qui

Chaque bas-relief a donc coûté 8,777 livres, 15 sols..... C'était un prix triple ou quadruple de ce qu'ils pouvaient valoir alors. Bridan nous semble avoir exploité le Chapitre. Plusieurs des sujets exécutés diffèrent de ceux qui avaient été convenus.

Avec Joseph-Antoine Gontheinze, stucateur du roi, le Chapitre fit trois marchés. Le premier est daté du 19 avril 1786 ; Gontheinze s'y oblige à décorer en stuc semblable à celui du sanctuaire, les colonnes et les piliers du chœur et les autres parties jusqu'au triforium, moyennant 68 livres par toise d'ouvrage. Il reçut pour ce travail 6,620 livres. — Le second, qui est du 24 juillet 1788, a pour objet la remise à neuf du stucage sur les huit piliers du sanctuaire, le chambranle du trésor et les plinthes des bases, moyennant 3,000 livres. — Le troisième, daté du 27 octobre 1788, dit que Gontheinze fera faire les deux grilles latérales du chœur et qu'il fera lui-même toutes les décorations en stuc et marbre qui en dépendent, pour le prix de 11,400 livres.

Avec Michel-Charles-Jacques-Urbain Lemarchand, menuisier à Paris, il y eut deux marchés : le premier, pour les stalles en bois de chêne des Vosges et de Hollande, moyennant 258 livres par stalle, haute et basse (1) ; le second, « pour la chaire épis- » copale, de contour et de forme de cul-de-lampe, absolument » semblable à celle de Notre-Dame de Paris, moyennant » 5,600 livres. » — Il y eut aussi un marché avec Pierre-Louis Salez, sculpteur en bois, de Paris, pour l'exécution des frises qui surmontent les stalles, moyennant 7 livres le pied de sculpture.

convienne mieux que le bleu turquin pour faire les cadres de votre *cœur* pour entourer du blanc statuaire ; c'est de *la veue* de M. Franque et de plusieurs décorateurs. »

(1) Ces stalles achevées seulement en 1790 furent déposées près du clocher vieux, pendant le procès que le Chapitre intenta au menuisier qui violait son contrat. C'est sous le Consulat qu'elles furent mises en place. Le sire de Moléon (Lebrun des Marettes), dans ses *voyages litur- giques* en France (1718), rapporte avoir vu les anciennes stalles ; il y avait à cette époque deux rangs de stalles de chaque côté et un banc fort large pour 3<sup>e</sup> rang avec un marchepied en menuiserie.

Le pavage du chœur en marbre blanc et noir donna lieu à deux marchés : le premier avec le sculpteur Bridan qui s'engage à livrer le marbre moyennant 5,000 livres; le second avec Laurent Morin, pour faire dépaver et repaver le chœur, moyennant 4 livres la toise carrée (1).

Les travaux de décoration faits de 1786 à 1789 coûtèrent 127,247 livres 15 sols 2 deniers; d'où il résulta un déficit de 3,750 livres 16 sous 3 deniers, qui fut sans doute couvert par les pieuses libéralités des chanoines et de l'évêque, M. de Lubersac.

Ainsi, tout compte fait, le Chapitre de Notre-Dame a dépensé près de 450,000 livres pour décorer le sanctuaire et le chœur de sa cathédrale; 450,000 livres formeraient aujourd'hui une valeur d'un million et demi!

On nous permettra de citer ici des paroles qui nous semblent avoir leur à-propos. « Les membres du clergé, dit le comte de Montalembert, procédaient avec une logique désespérante à la destruction méthodique de tout ce qui pouvait leur rappeler le mieux la glorieuse antiquité du culte dont ils étaient les ministres. Il ne serait pas resté une seule de nos cathédrales gothiques, si ces masses indestructibles n'avaient fatigué leur déplorable courage; mais on peut juger de leurs intentions par certaines façades et certains intérieurs qu'ils ont réussi à arranger à leur gré. C'est grâce à eux qu'on a vu tomber ces merveilleux jubés, barrières admirables entre le Saint des Saints et le peuple fidèle, aujourd'hui remplacées par des grilles en fer creux! Non contents de l'envahissement des statues et des tableaux païens sous des faux noms, on les vit pendant le cours du dix-huitième siècle, substituer presque partout à l'ancienne liturgie, à cette langue sublime et simple que l'Église a inventée et dont elle a seule le secret, des hymnes nouvelles, où la latinité empruntée à Horace et à Catulle, dénonçait l'interruption des traditions chrétiennes. On les vit ensuite défoncer les plus magnifiques vitraux, parce que, sans doute,

(1) Ces divers marchés avec les quittances des sommes reçues se trouvent aux Archives départementales d'Eure-et-Loir, série G. 335, 413 et 414.

» il leur fallait une nouvelle lumière pour lire dans leurs  
» nouveaux bréviaires : puis encore abattre les flèches prodigieuses qui semblaient destinées à porter jusqu'au ciel l'écho des chants antiques qu'on venait de répudier, après quoi, assis dans leurs stalles nouvelles, sculptées par un menuisier classique, il ne leur restait plus qu'à attendre patiemment que la Révolution vint frapper aux portes de leurs cathédrales, et leur apporter le dernier mot du paganisme ressuscité, en envoyant les prêtres à l'échafaud, et en transformant les



BAS-RELIEF DU VŒU DE LOUIS XIII.

» églises en temples de la Raison. Mais grâce pour leur ombre! Ils avaient l'excuse de s'être laissés entraîner par le torrent qui a entraîné la Société tout entière depuis les soirées platoniciennes des Médicis, jusqu'aux courses de char ordonnées par la Convention au Champ-de-Mars (1). »

(1) *Du Vandalisme et du Catholicisme dans l'art.* — Paris, 1839, pages 190 à 192.

Nous avons vu précédemment que, d'après le traité passé entre le Chapitre et le sculpteur Bridan, les huit bas-reliefs de l'intérieur du chœur devaient être terminés pour le mois de septembre 1788. Il est à croire que les événements politiques, d'alors mirent des entraves au zèle de l'artiste; toujours est-il que le dernier bas-relief, celui du *vœu de Louis XIII* ne fut mis en place qu'en 1789, ainsi que l'indique la date au bas de cette scène avec la signature de Bridan. Dès lors le Chapitre rentra à peu près en possession du chœur de la cathédrale, et la *Notre-Dame de septembre*, la *septembresse* (1), put se célébrer avec toute la solennité désirable: peut-être les chanoines eurent-ils un instant l'espérance que la tempête allait être conjurée; il n'en fut rien; ce fut le moment où le règne de la grande révolution allait être inauguré par le renversement d'un trône séculaire et par la persécution de l'Église de Dieu. En ces années de déplorable mémoire où la hache se levait également sur les églises et sur les prêtres, le sanctuaire de Notre-Dame de Chartres se vit attaqué de toutes parts.

Au nom de la liberté et des principes de 89, la Cathédrale fut d'abord privée de son illustre Chapitre: l'article 20 du premier titre de la *constitution civile du Clergé* déclarait *éteintes et supprimées les dignités canoniales, prébendes, demi-prébendes, chapelles, chapelannies, tant des églises cathédrales que des églises collégiales, sans qu'il puisse jamais en être établi de semblables* (24 août 1789). En conséquence de ce décret tyrannique, le District avait, le 23 octobre 1790, signifié aux chanoines de Notre-Dame d'avoir à cesser leurs fonctions et à ne plus porter l'aumusse, symbole de leur dignité canoniale. Les chanoines résistèrent ouvertement à un pareil ordre. Mais comment lutter contre la violence? Réduits à dresser un acte de protestation, il le firent avec autant de sens que de modération (2). « Tout et chacun de ces Messieurs ont déclaré que

(1) C'est ainsi que les Chartrains désignaient la fête de la Nativité de la Sainte-Vierge; cette fête avait acquis une importance spéciale à Chartres depuis saint Fulbert.

(2) Déjà les Chanoines avaient protesté contre le Tiers-Etat qui voulait supprimer les champarts dont se composaient en partie leurs revenus,

» les fonctions attachées à leur dignité leur ayant été confiées  
» par l'Église, ils ne peuvent en être privés ni dispensés que  
» par un jugement canonique, que jusque-là, ils ne pouvaient  
» ni ne devaient se dépouiller des marques distinctives de  
» leur état, ni renoncer au droit de former des assemblées  
» capitulaires nécessaires pour y délibérer sur ce qui con-  
» cerne le service divin, l'acquit des fondations et la disci-  
» pline du chœur (1). » Telle fut la réponse des chanoines, datée du 23 octobre 1790: elle fut remise par écrit au Procureur de la Commune à l'issue du Chapitre par un de ses secrétaires.

Dans la soirée, le scel de la Municipalité fut apposé sur les portes de la salle capitulaire et les clefs emportées; on ferma également d'un cadenas la porte de la chambre qui est le lieu où les chanoines s'assemblent pour traiter provisoirement de leurs affaires dans l'intervalle des chapitres.

« Le dimanche 24 (2), les chanoines se rendant à l'office de  
» matines trouvèrent à chacune des portes de leur église un  
» particulier sans qualité ou du moins sans titre pour la cons-  
» tater, qui leur intima verbalement un ordre réel ou prétendu  
» de quitter l'aumusse; ils n'y eurent aucun égard. Le même  
» jour, avant que la messe canoniale fût achevée, une commis-  
» sion de la Municipalité, accompagnée d'un détachement de  
» gardes nationales, la plupart sans uniformes, armés de fusils  
» et de bayonnettes, traversa l'église cathédrale et se rendit au

contre les principes scandaleux de leur confrère, l'abbé Sieyès, contre l'Assemblée nationale dans ses tendances à supprimer les Chapitres. « Cette suppression, disaient-ils, est contraire à la discipline générale de l'Église, elle priverait nos cathédrales de la continuité de la prière publique, de la majesté du culte divin, d'un conseil permanent destiné à concourir au gouvernement des diocèses, à éclairer l'autorité épiscopale, à lui fournir des coopérateurs et à devenir l'asile des pasteurs que leurs travaux ont rendus dignes d'une retraite honorable, » et enfin contre le procureur du District qui ordonnait de faire l'inventaire du Trésor.

(1) Archives départementales, série G. 387.

(2) Nous donnons textuellement tout ce récit d'après un manuscrit des Archives de l'Evêché.